



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 20 - FEVRIER 2021

ÉDITORIAL



L'année 2020 a tiré sa révérence en nous laissant avec de nombreux doutes et très peu de certitudes, si ce n'est que notre quotidien ne sera plus vraiment le même qu'avant l'apparition du coronavirus. Depuis mars dernier, le mot entre-aide a pris un sens bien concret. Les élans de solidarité de la jeunesse envers les personnes plus âgées, le soutien de chacune et chacun apporté aux commerces locaux sont autant d'exemples qui nous montrent combien la bonne cohésion au sein d'une société est importante, voire indispensable. La crise que nous traversons depuis bientôt un an maintenant n'est pas encore terminée et il faudra encore se serrer les coudes quelques mois pour qu'elle laisse le moins de séquelles possibles derrière elle.

Au niveau communal, le passage vers la nouvelle année coïncide avec un changement de législature et le renouvellement des autorités politiques. Tous unis sur la liste «Veysonnaz ensemble», votre conseil communal fraîchement élu a entamé l'année avec enthousiasme et motivation. Les défis qui nous attendent sont nombreux et nous aurons besoin de toute notre énergie et de votre soutien pour les mener à bien.

Cette période de transition politique est aussi propice au bilan. Les quatre dernières années ont été l'occasion d'investissements importants, notamment dans les infrastructures routières avec le réaménagement de la route de la Crête, du chemin de Pra et de la route cantonale à l'entrée du village. Des travaux d'améliorations conséquents ont aussi été réalisés pour les écopoints, la déchetterie, l'éclairage public ou les réseaux souterrains. Le tourisme n'est pas en reste avec la réfection complète des courts de tennis, la participation au financement du bus-navette et de la piscine, ainsi que la mise à l'enquête publique de projet de réaménagement du centre station.

L'investissement le plus important de la dernière législature a sans doute été la rénovation complète de notre centre scolaire, avec des travaux de mise en conformité sismique et de protection incendie, la rénovation complète du réseau informatique, de l'éclairage et de la peinture intérieure. Avec le remplacement complet du mobilier dans les salles de classe prévu au budget de cette année, notre belle école aura fait peau neuve pour le plus grand bonheur des enseignants, des enfants et de leurs parents.

Ce sont ainsi au total 2.6 millions de francs qui ont été investis durant les quatre dernières années, entièrement couverts par des recettes en hausse par rapport aux années précédentes, et nous laissant encore pour quelques temps avec une fortune nette par habitant. Cependant, cette situation financière favorable ne doit pas nous faire oublier que nos moyens sont limités et que les investissements à venir sont substantiels, comme le montre le budget 2021 présenté dans cette brochure.

La nouvelle période législative qui s'ouvre nous promet donc d'intéressants défis, avec la réalisation de l'aménagement de la route de Pra, et bien entendu la poursuite du dossier de fusion sur lequel nous travaillons intensément depuis 2019. La votation communale du 29 novembre 2020 marque à cet effet une étape cruciale dans ce processus puisqu'il confirme la volonté largement majoritaire de la population de Veysonnaz d'aller de l'avant avec une fusion, en donnant une légère préférence à la Ville de Sion. Fort de ce constat, le conseil communal a pris la décision lors de sa dernière séance de législature, le 15 décembre 2020, de poursuivre ce dossier en déposant une demande officielle d'étude de fusion auprès de la Ville de Sion. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement du dossier et de vous y impliquer, étant bien entendu que le dernier mot vous appartiendra.

Je ne voudrais pas conclure cet édito sans remercier très sincèrement Jasmine et François pour l'excellence de leur travail durant leurs huit années à l'exécutif. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au conseil communal à nos deux nouveaux élus, Laurence et Dominique, et à adresser un grand merci à toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour notre Commune dans leurs fonctions respectives.

Bonne lecture, et bonne suite d'année 2021 à tous !

PATRICK LATHION, PRÉSIDENT

Convocation assemblée primaire bourgeoise	2
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 25 juin 2020	2
Budget Bourgeoisie 2021	3
Convocation assemblée primaire bourgeoise	3
Procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 juin 2020	3
Budget Municipalité 2021	5
Dicastère administration générale	10
Organisation législature 2021-2024	
Organisation des commissions 2021-2024	
Délégations officielles	
Chaque été, la Commune engage 1 à 2 jeunes	
Dicastère enfants - jeunesse - personnes âgées	14
Association des parents d'accueil Le Cartable	
Dossier «Fusion»	15
Dossier Tourisme & Économie	16

SOMMAIRE

CONVOCACTION ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée pour le

JEUDI 25 FÉVRIER 2021 À 19H30 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Ordre du jour :

1. Protocole – Ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal du 25 juin 2020 – Approbation
3. Budget 2021 – Approbation
4. Organe de contrôle 2021-2024 – Nomination
5. Divers

Le budget 2021 de la Bourgeoisie est soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui de l'Assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le budget 2021 de la Bourgeoisie est publié, dans son intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Le fascicule complet dudit budget peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 25 JUIN 2020

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeois. Il excuse l'absence de M^{me} Ramondt-Fragnière Jasmine, conseillère bourgeoise, en vacances d'été. Il salue la présence de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée bourgeoise a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 2 juin 2020 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 19 juin 2020 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 18.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 10.12.2019
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2019
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2019
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte

et légalement convoquée. Le président désigne M^{me} Madeleine Bornet en qualité de scrutatrice.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

DU 10.12.2019

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 10.12.2019 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 18 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.

3. LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2019

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable. L'excédent de revenus de l'exercice se chiffrent à Fr. 2'940.-, qui reportés au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 175'391.15. Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du

rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2019 établi par l'organe de contrôle le 2 juin 2020 et présenté au Conseil bourgeoisial le même jour.

5. APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2019

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 12 mai 2020 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoise adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2019 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoise, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



BUDGET BOURGEOISIE 2021

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

DÉSIGNATION	EXERCICE 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
DÉPENSES			
Frais de gestion	60.00	60.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Total des Dépenses	3'000.00	3'000.00	3'000.00
RECETTES			
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00	0.00
Total des Recettes	3'000.00	3'000.00	3'000.00

BUDGET DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

AUCUN INVESTISSEMENT PRÉVU EN 2021.

CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée pour le

JEUDI 25 FÉVRIER 2021 À 19H40 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Ordre du jour :

1. Protocole – Ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal du 25 juin 2020 – Approbation
3. Budget 2021 – Approbation
4. Planification financière 2022-2024 – Présentation
5. Taux fiscaux 2021 – Informations et décision
6. Organe de contrôle 2021-2024
7. Dossier de fusion – Informations
8. Divers

Le budget 2021 de la Municipalité est soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui de l'Assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le budget 2021 de la Municipalité est publié, dans son intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Le fascicule complet dudit budget peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 25 JUIN 2020

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 45 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H-5 F-2) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de M^{me} Ramondt-Fragnière Jasmine, conseillère communale, en vacances d'été. Il salue la présence de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée primaire a été convoquée par

affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 2 juin 2020 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 19 juin 2020 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 18.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 10.12.2019
3. Lecture des comptes communaux 2019
4. Rapport de l'organe de contrôle

5. Approbation des comptes communaux 2019
6. Informations relatives aux travaux de mise aux normes du centre scolaire
7. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M^{me} Madeleine Bornet en qualité de scrutatrice.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10.12.2019

Le président informe que le protocole de la dernière Assemblée du 10.12.2019 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 18 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.

3. LECTURE DES COMPTES COMMUNAUX 2019

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Charges financières	- Fr.	4'021'854.11
Revenus financiers	+ Fr.	4'982'081.96
Marge d'autofinancement	= Fr.	960'227.85

RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Marge d'autofinancement	+ Fr.	960'227.85
Amortissements ordinaires	- Fr.	376'931.05
Amortissements complémentaires	- Fr.	274'700.00
Excédent de revenus	= Fr.	308'596.80

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	1'014'185.15
Recettes	- Fr.	199'154.10
Investissements nets	= Fr.	815'031.05

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	+ Fr.	960'227.85
Investissements nets	- Fr.	815'031.05
Excédent de financement	= Fr.	145'196.80

Compte tenu des éléments ci-dessus, la fortune nette par habitant se monte à Fr. 1'543.- au 31.12.2019 contre Fr. 1'261.- au 31.12.2018.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Quatre indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5

tandis qu'un indicateur affiche un score de 4 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 20 mai 2020.

5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2019

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 12 mai 2020 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Les comptes tels que présentés ne soulèvent aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2019 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. INFORMATIONS RELATIVES

AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU CENTRE SCOLAIRE

M. le président porte à la connaissance de l'Assemblée que les travaux de mise aux normes de confortement parasismique viennent de débiter avec la fermeture des classes au 19 juin 2020. Lors de l'organisation de ces travaux, il a été constaté que des travaux complémentaires liés à la mise aux

normes de défense incendie et d'installations électriques ont été rendus nécessaires pour rendre le centre de scolaire conforme aux normes de sécurités actuelles.

Ces travaux supplémentaires ont porté le budget de rénovation de Fr. 120'000.- initialement prévu, à Fr. 245'000.- selon le détail suivant :

FR.	
Gros œuvre (structure métallique)	60'000.00
Câblage (informatique et électrique)	27'000.00
Luminaire aux normes	17'000.00
Menuiserie et serrurerie	20'000.00
Maçonnerie – peinture	48'000.00
Ingénieur et conseils	33'000.00
Autres (défense incendie, sécurité, divers)	40'000.00
Sous-total	245'000.00
À déduire subventions cantonales (30%)	73'500.00
Budget final de cet investissement	171'500.00

Conformément à l'art. 69 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, la compétence pour décider tout crédit budgétaire supplémentaire supérieur à Fr. 50'000.- appartient au Conseil communal qui doit en informer l'Assemblée primaire.

7. DIVERS

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne encore quelques informations sur :

- l'état d'avancement de la procédure relative au projet de fusion
- la mise au concours du responsable de la Bricoline, suite à la démission de la responsable actuelle
- l'acquisition de la maison de l'Hoirie Céline Salamolard prévue initialement au budget 2018 mais qui finalement n'a pu être concrétisée qu'en janvier 2020 suite à des problèmes de succession

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20 h 25.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à rester dans la salle afin de partager le verre de l'amitié.



BUDGET MUNICIPALITÉ 2021

MESSAGE INTRODUCTIF

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, nous vous soumettons ci-après le budget de l'exercice 2021 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 2 février 2021.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel est en diminution par rapport au budget précédent (- Fr. 36'701.-) pour se monter à Fr. 61'857.- Ce montant subit une réduction drastique par rapport au compte 2019 (Fr. 308'596.-) qui a connu des recettes extraordinaires et uniques.

La situation budgétée en 2021 permet d'enregistrer une augmentation de la marge d'autofinancement qui se monte à Fr. 586'657.- contre Fr. 512'958.- au budget 2020. Les amortissements augmentent cependant significativement et passent de Fr. 414'400.- à Fr. 524'800.-. Les investissements budgétés sur les routes communales justifient grandement cet écart d'amortissements.

Les principales variations des charges et recettes financières (hors amortissement) au compte de fonctionnement par rapport au budget 2020 ainsi qu'au compte 2019 sont les suivantes :

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les charges financières sont en augmentation de Fr. 44'710.- par rapport au compte 2019. Cet écart est expliqué par l'augmentation de la charge informatique de l'ordre de Fr. 10'000.- due à un contrat de maintenance convenu dès la pose du nouveau matériel. Elle est également inhérente à

la progression de la contribution versée au canton pour les traitements des enseignants primaires (+ Fr. 44'600.-).

SANTÉ

Les charges financières augmentent tant par rapport au compte 2019 qu'au budget 2020. Cela s'explique par l'augmentation de la participation communale au CMS de Sion-Région (+ Fr. 11'360.- par rapport au compte 2019 et + Fr. 9'300.- par rapport au budget 2020). Cette contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

TRAFIC

Les contributions communales à l'entretien des routes cantonales diminuent par rapport au compte 2019 (- Fr. 29'482.-) mais restent toutefois stables par rapport au budget 2020. Les frais d'entretien du réseau routier communal diminuent de Fr. 39'005.- par rapport au compte 2019 mais restent toutefois stables par rapport au budget 2020. Le traitement du personnel d'exploitation du service des travaux publics diminue par rapport au compte 2019 (- Fr. 29'256.-) et reste stable par rapport au budget 2020. Les frais de véhicules et machines sont en diminution de Fr. 7'584.- par rapport au compte 2019 pour rester en ligne avec le budget 2020.

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Les charges relatives au réseau d'eau potable sont en augmentation de Fr. 30'000.- tant par rapport au budget 2020 qu'au compte 2019. L'imputation relative aux heures de travail consacrées au traitement et à la gestion des eaux usées est en augmentation de Fr. 23'300.- par rapport au compte 2019 mais reste en ligne avec le budget 2020. Le transport et ramassage des objets encombrants augmente de l'ordre de Fr. 9'000.- par rapport au compte 2019, respectivement de Fr. 18'000.- par rapport au budget 2020. L'ensemble de ces charges est autofinancé par l'encaissement des taxes y relatives.

ÉCONOMIE PUBLIQUE ET TOURISME

La charge financière relative aux services économiques augmente de Fr. 100'327.- par rapport au compte 2019. Cette croissance est justifiée par un versement de Fr. 350'000.- (+ Fr. 80'000.- par rapport au compte 2019) à Veysonnaz Tourisme et par une action de soutien à l'économie locale équivalant à Fr. 50'000.-. Elle est partiellement compensée par une progression des revenus de fonctionnement de Fr. 71'833.- (prélèvement sur fonds de financements spéciaux relatif à la taxe de séjour forfaitisée).

FINANCES ET IMPÔTS

Les rentrées fiscales budgétées se montent à Fr. 2'754'437.- Elles sont en baisse par rapport au compte 2019 (- Fr. 418'809.-) et en hausse de l'ordre de Fr. 196'000.- par rapport au budget 2019. Ceci est essentiellement expliqué par la variation liée aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, à l'impôt global et à l'impôt sur les gains immobiliers.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus se montent à Fr. 2'518'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- a. Immeubles et terrains (Parcelle réservoir)
Fr. 50'000.-
- b. Centre scolaire (Mobilier et engins)
Fr. 60'000.-
- c. Places de jeux-sports (Vestiaires terrain)
Fr. 35'000.-
- d. Frais de construction routes cantonales
Fr. 30'000.-
- e. Route de Pra (Infrastructure, réseau eau potable et eaux usées)
Fr. 1'765'000.-
- f. Réfection des captations eau La Tsa
Fr. 150'000.-
- g. Nouveaux moloks et déchets verts commerciaux
Fr. 60'000.-
- h. Signalisation et marquage (Rte de l'Ours et village)
Fr. 50'000.-

- i. Aménagement du territoire
(LAT, mise à jour PAZ, inventaire bâti)
Fr. 50'000.–

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 594'000.– se composent principalement de :

- j. la contribution financière
des propriétaires concernés
par la route de la Crête
Fr. 190'000.–
- k. un prélèvement sur le fond
de rénovation des infrastructures
des eaux usées
Fr. 100'000.–

- l. subventions cantonales
collecteurs d'eaux usées
Fr. 180'000.–

Les investissements nets 2020 sont évalués à Fr. 1'924'000.–.

FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 586'657.– et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 1'337'343.– est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers. Il en

résulte un endettement net par habitant de Fr. 1'203.–.

Enfin, le budget 2021 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des services et des infrastructures sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion des finances publiques.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	370'189.37	86'354.70	360'850.00	83'900.00	394'500.00	84'400.00
1 Sécurité publique	214'737.99	57'981.05	221'200.00	62'300.00	222'700.00	55'700.00
2 Enseignement et formation	681'700.60	63'713.10	563'940.00	67'910.00	615'900.00	71'100.00
3 Culture, loisirs et culte	304'000.50	49'833.20	246'900.00	44'800.00	270'200.00	48'000.00
4 Santé	99'140.75	-	101'200.00	-	110'500.00	-
5 Prévoyance sociale	529'308.67	203'485.15	547'750.00	178'000.00	542'850.00	201'300.00
6 Trafic	1'190'232.82	334'286.05	923'380.00	262'800.00	1'095'080.00	346'800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	600'111.70	494'915.00	575'830.00	543'830.00	649'830.00	601'230.00
8 Economie publique	601'173.21	518'267.06	560'000.00	500'000.00	701'500.00	590'100.00
9 Finances et impôts	82'889.55	3'173'246.65	94'150.00	2'550'218.00	88'150.00	2'754'437.00
Total des charges et des revenus	4'673'485.16	4'982'081.96	4'195'200.00	4'293'758.00	4'691'210.00	4'753'067.00
Excédent de revenus	308'596.80		98'558.00		61'857.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTES 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	884'431.95		819'480.00		866'930.00	
31 Biens, services et marchandises	1'021'043.85		837'320.00		1'025'020.00	
32 Intérêts passifs	29'163.25		33'000.00		30'000.00	
33 Amortissements	683'960.90		459'400.00		564'800.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	21'466.45		14'000.00		16'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	368'414.24		410'400.00		404'300.00	
36 Subventions accordées	1'160'570.86		1'236'300.00		1'288'560.00	
37 Subventions redistribuées	0.00		0.00		0.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	70'723.01		0.00		0.00	
39 Imputations internes	433'710.65		385'300.00		495'600.00	
40 Impôts		2'998'771.01		2'381'700.00		2'576'700.00
41 Patentes et concessions		42'338.52		45'500.00		44'500.00
42 Revenus des biens		92'704.62		79'300.00		96'200.00
43 Contributions		1'156'550.89		1'188'700.00		1'208'000.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		35'951.85		40'518.00		33'437.00
45 Restitutions de collectivités publiques		110'879.95		98'500.00		97'500.00
46 Subventions		53'964.60		50'410.00		66'100.00
47 Subventions à redistribuer		0.00		0.00		0.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		57'209.87		23'830.00		135'030.00
49 Imputations internes		433'710.65		385'300.00		495'600.00
Total des charges et des revenus	4'673'485.16	4'982'081.96	4'195'200.00	4'293'758.00	4'691'210.00	4'753'067.00
Excédent de revenus	308'596.80		98'558.00		61'857.00	



COMPTE DE FONCTIONNEMENT
DÉTAILLÉ

	COMPTES 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	370'189.37	86'354.70	360'850.00	83'900.00	394'500.00	84'400.00
011 Législatif	10'969.85	0.00	9'950.00	0.00	10'800.00	0.00
012 Exécutif	31'860.00	0.00	33'700.00	0.00	33'700.00	0.00
029 Administration générale	293'391.37	82'630.00	289'200.00	82'400.00	301'400.00	82'900.00
090 Bâtiments administratifs	33'968.15	3'724.70	28'000.00	1'500.00	48'600.00	1'500.00
1 Sécurité publique	214'737.99	57'981.05	221'200.00	62'300.00	222'700.00	55'700.00
100 Cadastre, poids et mesures	14'128.25	9'728.35	16'000.00	9'000.00	16'000.00	8'000.00
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	37'276.20	13'778.00	37'500.00	16'800.00	37'500.00	13'800.00
113 Police intercommunale	53'165.59	9'980.00	57'600.00	10'500.00	53'600.00	10'000.00
120 Juge de commune	2'913.15	0.00	2'300.00	0.00	3'400.00	0.00
122 Chambre pupillaire et tutelaire	14'428.15	0.00	14'000.00	0.00	14'000.00	0.00
140 Police du feu	83'245.30	24'494.70	81'100.00	26'000.00	88'500.00	23'900.00
160 Protection civile	9'581.35	0.00	12'700.00	0.00	9'700.00	0.00
2 Enseignement et formation	681'700.60	63'713.10	563'940.00	67'910.00	615'900.00	71'100.00
210 École primaire	453'673.45	1'104.50	369'300.00	7'410.00	407'580.00	7'500.00
211 Cycle d'orientation	85'771.95	0.00	66'140.00	0.00	65'220.00	1'600.00
213 Collèges cantonaux	6'579.00	3'532.50	5'000.00	2'500.00	5'000.00	2'500.00
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	128'421.95	58'026.00	114'900.00	56'500.00	129'300.00	58'000.00
220 Écoles spécialisées	3'586.05	0.00	3'600.00	0.00	3'600.00	0.00
239 Autres tâches liées à la formation	1'375.70	1'050.10	3'000.00	1'500.00	3'000.00	1'500.00
291 Orientation professionnelle	2'292.50	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00
292 Formation des adultes	0.00	0.00	0.00	0.00	200.00	0.00
3 Culture, loisirs et culte	304'000.50	49'833.20	246'900.00	44'800.00	270'200.00	48'000.00
303 Sociétés locales	5'697.90	0.00	7'700.00	0.00	5'700.00	0.00
309 Autres tâches culturelles	27'874.20	0.00	29'300.00	0.00	30'300.00	0.00
330 Parcs publics et chemins pédestres	45'861.85	0.00	19'000.00	0.00	43'000.00	0.00
340 Places de sports	93'161.85	21'400.00	75'700.00	20'300.00	64'500.00	20'300.00
341 Installations de tennis	32'661.10	12'256.00	18'000.00	11'000.00	29'500.00	12'200.00
390 Église catholique romaine	97'143.60	16'177.20	95'900.00	13'500.00	95'900.00	15'500.00
391 Église réformée évangélique	1'600.00	0.00	1'300.00	0.00	1'300.00	0.00
4 Santé	99'140.75	0.00	101'200.00	0.00	110'500.00	0.00
440 Centre medico-social régional	66'000.00	0.00	70'000.00	0.00	75'000.00	0.00
450 Lutte contre les maladies	1'208.80	0.00	1'600.00	0.00	1'600.00	0.00
460 Prophylaxie dentaire	16'537.75	0.00	16'900.00	0.00	16'900.00	0.00
490 Autres dépenses de santé	15'394.20	0.00	12'700.00	0.00	17'000.00	0.00
5 Prévoyance sociale	529'308.67	203'485.15	547'750.00	178'000.00	542'850.00	201'300.00
530 Prestations complémentaires AVS et AI	30'371.60	0.00	33'000.00	0.00	33'000.00	0.00
540 Protection de la jeunesse	4'325.00	0.00	14'600.00	0.00	6'600.00	0.00
541 Garderie d'enfants, crèches, UAPE	259'819.61	182'114.20	235'000.00	154'000.00	260'900.00	182'000.00
550 Handicapés	54'424.35	0.00	58'100.00	0.00	59'000.00	0.00
570 Établissements médico-sociaux	43'855.31	0.00	70'000.00	0.00	45'000.00	0.00
580 Assistance sociale individuelle	47'781.95	18'349.95	57'600.00	20'500.00	52'900.00	15'800.00
582 Fonds cantonal pour l'emploi	5'383.10	0.00	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00
589 Autres tâches d'assistance	83'347.75	3'021.00	73'450.00	3'500.00	79'450.00	3'500.00
6 Trafic	1'190'232.82	334'286.05	923'380.00	262'800.00	1'095'080.00	346'800.00
610 Routes cantonales	251'540.30	23'697.00	207'000.00	5'000.00	221'200.00	12'500.00
620 Réseau des routes communales	350'046.82	0.00	224'630.00	0.00	365'930.00	0.00
650 Entreprises de trafic régional	47'927.65	30'000.00	48'500.00	30'000.00	48'500.00	30'000.00
690 Autres tâches relatives au trafic	540'718.05	280'589.05	443'250.00	227'800.00	459'450.00	304'300.00
7 Protection et aménagement Environnement	600'111.70	494'915.00	575'830.00	543'830.00	649'830.00	601'230.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau	84'488.60	84'488.60	95'880.00	95'880.00	139'680.00	139'680.00
710 Assainissement des eaux usées	29'066.50	127'599.20	45'750.00	144'950.00	75'150.00	157'950.00
711 Station d'épuration des eaux usées	77'696.70	0.00	93'700.00	0.00	73'700.00	0.00
713 Évacuation des eaux de surface	20'836.10	0.00	5'500.00	0.00	9'100.00	0.00
720 Gestion des déchets	246'659.40	276'104.20	252'000.00	297'000.00	267'600.00	297'600.00
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	29'444.80	0.00	45'000.00	0.00	30'000.00	0.00
740 Cimetières, crématoires, columbarium	13'514.40	0.00	6'500.00	0.00	13'000.00	0.00
750 Correction des eaux	0.00	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00
790 Aménagement du territoire	98'405.20	6'723.00	30'500.00	6'000.00	40'600.00	6'000.00
8 Services économiques	601'173.21	518'267.06	560'000.00	500'000.00	701'500.00	590'100.00
800 Agriculture	11'586.20	0.00	16'200.00	0.00	11'700.00	0.00
801 Irrigation	35'917.05	0.00	18'000.00	0.00	36'000.00	0.00
810 Sylviculture en général	1'292.40	0.00	6'500.00	0.00	18'000.00	12'000.00
830 Société de développement	455'977.56	413'071.56	419'800.00	400'000.00	539'300.00	481'900.00
839 Taxes de promotions touristiques	96'400.00	105'195.50	99'500.00	100'000.00	96'500.00	96'200.00
9 Finances et impôts	82'889.55	3'173'246.65	94'150.00	2'550'218.00	88'150.00	2'754'437.00
900 Impôts personnes physiques	46'660.65	2'840'928.76	56'150.00	2'226'700.00	48'150.00	2'421'700.00
901 Impôts personnes morales	1'361.65	157'842.25	0.00	155'000.00	5'000.00	155'000.00
920 Péréquation financière	5'354.00	34'270.00	0.00	39'468.00	0.00	32'387.00
930 Parts aux recettes de la confédération	0.00	741.10	0.00	700.00	0.00	700.00
932 Part des communes aux régales et patente	0.00	43'279.27	0.00	45'850.00	0.00	44'850.00
940 Intérêts	29'513.25	79'684.62	38'000.00	63'800.00	35'000.00	82'800.00
999 Autres postes non ventilées	0.00	16'500.65	0.00	18'700.00	0.00	17'000.00
TOTAUX	4'673'485.16	4'982'081.96	4'195'200.00	4'293'758.00	4'691'210.00	4'753'067.00
Excédents de revenus	308'596.80		98'558.00			61'587.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

COMPTE D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	-	-	50'000.00	-
1 Sécurité publique	8'298.00	-	-	-	20'000.00	6'000.00
2 Enseignement et formation	40'320.00	18'210.00	210'000.00	36'000.00	60'000.00	103'000.00
3 Culture, loisirs et culte	28'555.15	13'969.10	35'000.00	-	35'000.00	-
4 Santé	930.40	-	1'200.00	-	1'500.00	-
5 Prévoyance sociale	7'771.10	-	1'600.00	-	1'700.00	-
6 Trafic	608'984.25	-	347'000.00	190'000.00	1'653'000.00	320'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	319'326.25	166'975.00	330'000.00	50'000.00	681'500.00	165'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'014'185.15	199'154.10	924'800.00	276'000.00	2'518'000.00	594'000.00
Excédent de dépenses		815'031.05		648'800.00		1'924'000.00

COMPTE D'INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	889'247.45	-	691'000.00	-	2'433'000.00	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	124'937.70	-	183'800.00	-	35'000.00	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	-	-	50'000.00	-	50'000.00	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	-	123'356.00	-	240'000.00	-	355'000.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	75'798.10	-	36'000.00	-	239'000.00
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'014'185.15	199'154.10	924'800.00	276'000.00	2'518'000.00	594'000.00
Excédent de dépenses		815'031.05		648'800.00		1'924'000.00

COMPTE D'INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00
090 Immeubles administratifs	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00
1 Sécurité publique	8'298.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00	6'000.00
140 Police du feu	8'298.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00	6'000.00
2 Enseignement et formation	40'320.00	18'210.00	210'000.00	36'000.00	60'000.00	103'000.00
210 École primaire	40'320.00	18'210.00	210'000.00	36'000.00	60'000.00	103'000.00
3 Culture, loisirs et culte	28'555.15	13'969.10	35'000.00	0.00	35'000.00	0.00
330 Parcs publics et chemins pédestres	4'672.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
340 Places de sports	5'914.00	0.00	35'000.00	0.00	35'000.00	0.00
341 Installations de tennis	17'969.10	13'969.10	0.00	0.00	0.00	0.00
4 Santé	930.40	0.00	1'200.00	0.00	1'500.00	0.00
490 Autres dépenses de santé	930.40	0.00	1'200.00	0.00	1'500.00	0.00
5 Prévoyance sociale	7'771.10	0.00	1'600.00	0.00	1'700.00	0.00
541 Garderie d'enfants, crèches	5'000.00	0.00	0.00	0.00	15'000.00	0.00
550 Handicapés	2'771.10	0.00	1'600.00	0.00	2'000.00	0.00
6 Trafic et travaux publics	608'984.25	0.00	347'000.00	190'000.00	1'653'000.00	320'000.00
610 Routes cantonales	121'236.20	0.00	180'000.00	0.00	30'000.00	0.00
620 Réseau des routes communales	479'218.05	0.00	167'000.00	190'000.00	1'613'000.00	320'000.00
690 Autres tâches relatives au trafic	8'530.00	0.00	0.00	0.00	10'000.00	0.00
7 Protection et aménagement Environnement	319'326.25	166'975.00	330'000.00	50'000.00	681'500.00	165'000.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau	82'122.30	61'678.00	150'000.00	50'000.00	250'000.00	65'000.00
710 Assainissement des eaux usées	43'523.65	105'297.00	0.00	0.00	300'000.00	100'000.00
711 Station d'épuration des eaux usées	13'326.10	0.00	29'000.00	0.00	20'000.00	0.00
713 Évacuation des eaux de surface	42'828.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
720 Traitement des déchets	137'526.20	0.00	100'000.00	0.00	60'000.00	0.00
750 Correction des eaux	0.00	0.00	1'000.00	0.00	1'500.00	0.00
790 Aménagement du territoire	0.00	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00	0.00
TOTAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES	1'014'185.15	199'154.10	924'800.00	276'000.00	2'518'000.00	594'000.00
Excédent de dépenses		815'031.05		648'800.00		1'924'000.00



APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTES 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- Fr.	4'021'854.11	3'780'800.00	4'166'410.00
Revenus financiers	+ Fr.	4'982'081.96	4'293'758.00	4'753'067.00
Marge d'autofinancement	= Fr.	960'227.85	512'958.00	586'657.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ Fr.	960'227.85	512'958.00	586'657.00
Amortissements ordinaires	- Fr.	376'931.05	414'400.00	524'800.00
Amortissements complémentaires	- Fr.	274'700.00	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	308'596.80	98'558.00	61'857.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ Fr.	1'014'185.15	924'800.00	2'518'000.00
Recettes	- Fr.	199'154.10	276'000.00	594'000.00
Investissements nets	= Fr.	815'031.05	648'800.00	1'924'000.00
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ Fr.	960'227.85	512'958.00	586'657.00
Investissements nets	- Fr.	815'031.05	648'800.00	1'924'000.00
Insuffisance de financement	= Fr.	-	135'842.00	1'337'343.00
Excédent de financement	= Fr.	145'196.80	-	-

DICASTÈRE : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ORGANISATION LÉGISLATURE 2021-2024

CONSEIL COMMUNAL



PATRICK LATHION PRÉSIDENT

Route d'Epran 16, 1993 Veysonnaz
+41 79 344 59 92, lathion@geosat.ch

Veysonnaz Ensemble
Vice-président 2009-2012
Président depuis 2013

- Administration Générale
- Communications et informations
- Enseignement - Formation
- Droit de cité, intégration, naturalisation



DAVID THÉODULOZ VICE-PRÉSIDENT

Route de Tierpeu 6, 1993 Veysonnaz
+41 79 414 83 07, dtheoduloz@netplus.ch

Veysonnaz Ensemble
Conseiller communal depuis 2009
Vice-président depuis 2013

- Aménagement du territoire
- Santé
- Affaires sociales
- Finances



LAURENCE FOURNIER CONSEILLÈRE

Route de Magrappé 49, 1993 Veysonnaz
+41 79 358 57 91,
laurencefournier817@gmail.com

Veysonnaz Ensemble
Conseillère communale depuis 2021

- Economie, Tourisme
- Culture, Loisirs et Culte
- Enfants, jeunesse, famille, personnes âgées
- Secrétaire ad'hoc du Conseil



DOMINIQUE FOURNIER CONSEILLER

Route de Pracœttes, 1993 Veysonnaz
+41 79 307 84 44,
dominique.fournier@etavis.ch

Veysonnaz Ensemble
Conseiller communal depuis 2021

- Travaux publics
- Sécurité publique
- Tribunal de police
- Cadastre - Taxes cadastrales



ALEXANDRE FERCHAUD CONSEILLER

Route de Magrappé 12, 1993 Veysonnaz
+41 79 467 81 17,
alexandre_ferchaud@outlook.com

Veysonnaz Ensemble
Conseiller communal depuis décembre 2019

- Constructions
- Environnement
- Energie, Agriculture et Forêts

JUGE ET VICE-JUGE



OLIVIER FOURNIER D'HERMANN JUGE

Route de Pracœttes 2, 1993 Veysonnaz
T +41 27 207 18 40
M +41 79 362 42 03
olivier.fournier@bcvs.ch



JEAN-PHILIPPE GLASSEY VICE-JUGE

Route de Magrappé 9
1993 Veysonnaz
+41 27 207 13 18
jjpglassey@bluewin.ch



ORGANISATION DES COMMISSIONS 2021-2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Lathion Patrick, président
Théoduloz David, membre
Fragnière Michel, membre

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Fournier Dominique, président
Fragnière Jean-Edouard, membre
Fournier Sébastien, membre
Sierro Yoann, membre

TRIBUNAL DE POLICE

Fournier Dominique, président
Fournier Olivier (juge), membre
Fragnière Michel, membre

CADASTRE

TAXATION

Fournier Dominique, président
Pitteloud Sandra, membre
Fragnière Michel, membre

DROIT DE CITÉ

NATURALISATION

Lathion Patrick, président
Théoduloz David, membre
Fragnière Michel, membre

ENSEIGNEMENT

ET FORMATION

Lathion Patrick, président
Fournier Jérôme, membre
Sierro Nadine, membre
Bagnoud Pierre-Michel, membre

CULTURE - LOISIRS ET CULTE

Fournier Laurence, présidente
Viret Cynthia, membre
Silva Coralie, membre
Favre Katia, membre

ENFANTS - JEUNESSE

PERSONNES ÂGÉES

Fournier Laurence, présidente
Viret Cynthia, membre
Silva Coralie, membre
Favre Katia, membre

SANTÉ

Théoduloz David, président
Fournier Olivier (juge), membre
Glassey Jean-Philippe, membre

ENVIRONNEMENT

Ferchaud Alexandre, président
Praz Martin, membre
Fournier Jean-Jacques, membre
Dussex Eric, membre
Friggieri Christophe, secrétaire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Théoduloz David, président
Fournier Dominique, membre
Ferchaud Alexandre, membre

CONSTRUCTIONS

Ferchaud Alexandre, président
Pitteloud Sandra, membre
Friggieri Christophe, secrétaire

ÉCONOMIE PUBLIQUE

Fournier Laurence, président
Ferchaud Alexandre, membre
Ramondt-Fragnière Jasmine, membre

AGRICULTURE - FORÊTS

Ferchaud Alexandre, président
Fournier Eric, membre
Friggieri Christophe, membre

IMPÔTS - FINANCES

Théoduloz David, président
Lathion Patrick, membre
Fragnière Michel, membre

DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

ASSOCIATIONS / SOCIÉTÉS / COMMISSIONS

Association des présidents du district de Sion
Association des communes district de Sion (ARS)
Oiken SA – Netplus SA
Société de Développement – Veysonnaz Tourisme
Conseil de Gestion de la paroisse Veysonnaz-Clèbes
Association traitement des ordures (UTO)
APEA Sion Région
Ancien hôpital de Gravelone districts Sion-Hérens-Conthey
Commission de sécurité intercommunale Nendaz-Veysonnaz
Commission scolaire intercommunale Nendaz/Veysonnaz
Association pour les soins dentaires à la jeunesse
Association forestière de la Région de Sion
Association des Bienfaits de la Printse
Association du Grand Bisse de Vex
Centre médico-social Sion-Hérens-Conthey
Association régionales projet de qualité du paysage

DÉLÉGUÉS

Lathion Patrick
Lathion Patrick
Lathion Patrick
Fournier Laurence
Fournier Laurence
Ferchaud Alexandre
Théoduloz David
Théoduloz David
Fournier Dominique
Lathion Patrick
Théoduloz David
Ferchaud Alexandre
Ferchaud Alexandre
Ferchaud Alexandre
Théoduloz David
Ferchaud Alexandre





CHAQUE ÉTÉ, LA COMMUNE ENGAGE 1 À 2 JEUNES

Les jeunes engagés doivent avoir entre 15 et 25 ans et suivre des études.

Ils seront affectés aux services des travaux publics (aide aux travaux d'été, fauchage, petits travaux d'entretien ainsi qu'à l'organisation de diverses animations touristiques).

La Commune souhaite faire profiter de cette opportunité à un maximum de personnes, mais il n'est malheureusement pas possible de répondre positivement à toutes les demandes.

Pour d'évidentes questions d'équité, priorité est donnée à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de décrocher un tel poste à la Commune les années précédentes.



COMMENT POSTULER ?

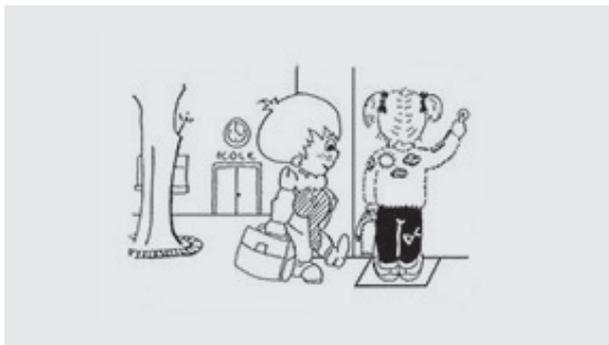
Les dossiers des jeunes intéressés sont à envoyer par courrier (Administration communale de Veysonnaz, rue du Centre village 17, 1993 Veysonnaz) ou par e-mail (c.friggieri@veysonnaz.org) jusqu'au 31 mai 2021.

Les dossiers de candidature doivent comprendre au minimum un curriculum vitæ et une lettre de motivation précisant notamment le nombre de jours/semaines de stages souhaités, la préférence de type de travail et les dates disponibles.

Chacun se verra recevoir une réponse avant le 15 juin 2021.

DICASTÈRE : ENFANTS - JEUNESSE - PERSONNES ÂGÉES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ACCUEIL LE CARTABLE



Afin d'améliorer les possibilités de garde et d'encadrement des jeunes enfants, notamment avant l'âge minimal de 18 mois requis pour une inscription à la crèche/UAPE communale de La Bricoline, la Commune de Veysonnaz a décidé d'adhérer à l'association régionale de parents d'accueil « Le Cartable ».

Membre de la Fédération valaisanne de l'accueil familial de jour, l'Association regroupe les communes de Sion, Nendaz,

Hérémenche, Vex et Mont-Noble. Elle organise l'accueil en milieu familial à la journée pour les enfants de 4 mois à 12 ans, auprès de « parents d'accueil » qui offrent un encadrement familial aux enfants dont les parents travaillent. Une coordinatrice est à disposition des parents plaçants et des parents d'accueil pour toutes les questions concernant les placements.

Les parents en recherche d'une solution de garde pour leurs jeunes enfants, ou ceux disponibles pour être parents d'accueil, peuvent ainsi prendre contact avec l'administration communale de Veysonnaz, ou directement avec la présidente ou la coordinatrice de l'Association pour obtenir les informations utiles :

PRÉSIDENTE

M^{me} NICOLE VARONE

nicole.varone@bluewin.ch

078 698 50 19

COORDINATRICE

M^{me} EMILIE VOUILLAMOZ

lecartable@bluewin.ch

079 870 47 75

(permanence :

le lundi, jeudi et vendredi

de 8 h 30 à 12 h)



DOSSIER « FUSION »

Nous vous informions par le biais de la brochure d'information précédente de juin 2020, de l'état d'avancement du dossier de fusion. Depuis lors des étapes importantes ont été franchies qui vous sont rapportées ci-après.

Ainsi, à l'issue des ateliers participatifs de février et mars 2020 et des différents échanges et rencontres avec les deux exécutifs voisins de Nendaz et de Sion, nous avons eu l'avantage de partager avec nombre d'entre vous deux soirées dédiées à leurs présentations, les 19 et 26 octobre 2020. Si la première a pu se dérouler avec la présence physique de toutes les personnes inscrites, les mesures sanitaires en vigueur nous ont contraints d'organiser la seconde au travers d'une vidéo conférence. Au total, plus de 180 personnes ont assisté aux présentations de ce rapport de fusion et participé à ces deux soirées. Votre implication exemplaire ne peut être que saluée. Votre conseil s'est également tenu à votre disposition pour des rencontres individuelles durant deux soirées supplémentaires.

Le 29 novembre 2020, un vote de principe préalable a été organisé. Celui-ci a rencontré un engouement historique. Un taux de participation de 90% témoigne de l'intérêt prépondérant que vous portez à la question de l'avenir de notre collectivité. Vous étiez également plus de 87.5% à plébisciter une fusion. 55% d'entre vous ont considéré qu'un rapprochement avec Sion était opportun alors que 45% auraient souhaité que les discussions de fusion se poursuivent avec Nendaz.

L'examen de l'ensemble de ces résultats a permis à votre exécutif d'orienter les discussions à venir. Ainsi, votre conseil est conforté dans le chemin emprunté qui est celui de la fusion. Par décision du 15 décembre 2020, il a également considéré que le résultat était suffisamment clair pour qu'une demande d'étude officielle puisse être transmise à la Ville de Sion.

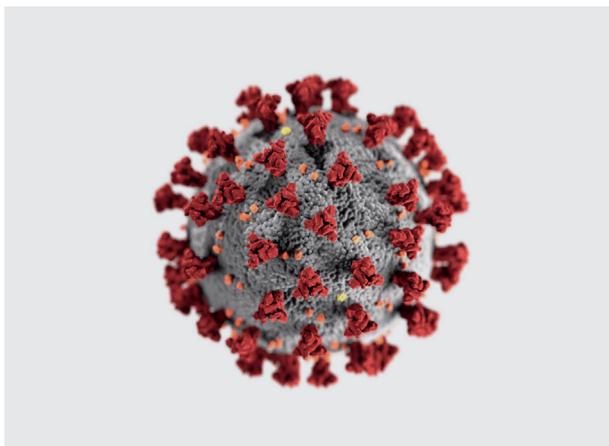
Dans ce contexte, nous poursuivrons les réflexions et travaux de concert avec la Ville de Sion pour vous présenter la meilleure proposition de fusion possible. Il s'agira notamment d'aborder les principaux enjeux à venir pour nos deux communes et de vous formuler les solutions les plus adaptées.

Nous souhaitons aussi, comme déjà entrepris lors des premières étapes, vous intégrer à ces réflexions au travers de groupes de travail. Des discussions constructives destinées à comprendre les priorités de chacun seront nécessaires à la réussite de ce projet essentiel. Nous organiserons ensuite évidemment des présentations et débats publics pour que chaque citoyen puisse se positionner. Une fois ces étapes accomplies, un vote définitif pour les deux collectivités sera organisé. Il représentera le point final de cet ambitieux projet.



DOSSIER TOURISME & ÉCONOMIE

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE



Le secteur touristique a été frappé de plein fouet par la crise du COVID-19. De nombreuses entreprises ont vu leurs activités être ralenties voire interrompues durant une partie de l'année 2020.

Certaines entreprises ont pu bénéficier d'un train de mesures d'aides urgentes pour atténuer les conséquences économiques, soit au niveau cantonal (indemnités en cas de pertes de gain), soit au niveau fédéral (crédits transitoires). Ces mesures ont permis d'éviter des licenciements, de sauvegarder les emplois, de garantir les salaires et de soutenir les indépendants.

BONS D'ACHAT

En signe de solidarité avec les entreprises locales impactées par la crise du Covid-19, le Conseil communal de Veysonnaz a décidé d'offrir **aux propriétaires de résidences secondaires et à chaque famille de Veysonnaz un chèque de Fr. 50.- (2 bons de Fr. 25.-)**.

Cette aide, budgétisée à Fr. 50'000.-, a été accordée sous forme de bons à faire valoir auprès des commerces locaux participant à cette démarche.

Chaque ménage de Veysonnaz et chaque propriétaire de résidences secondaires ont donc reçu un montant de Fr. 50.- sous forme de bons (2 bons de Fr. 25.-) qui pourront être utilisés jusqu'au 31.08.2021 dans les commerces et établissements de la commune participant à cette action.



TAXES DE PROMOTION TOURISTIQUE

En plus de l'action susmentionnée, le Conseil communal a également décidé d'apporter son soutien aux acteurs locaux du tourisme particulièrement impactés par cette situation sanitaire, en octroyant **une remise de 25% sur la taxe de base de promotion touristique 2020. Cet aide complémentaire s'est élevée à Fr. 12'000.- environ au bénéfice de tous les commerçants de Veysonnaz.**

Le Conseil communal espère que ces aides financières pourront atténuer quelque peu les conséquences néfastes de cette crise sur les entreprises locales, et qu'une reprise puisse s'amorcer dans de bonnes conditions dans les meilleurs délais.